

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/05/2022

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3803

1. Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles sur 4,68 ha au lieu dit "Le Mont" à THENEUILLE 03

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GROUPEMENT FONCIER RURAL CAJUCHA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M.CIVREIS Charles, gérant

RCS / SIRET

3 9 5 0 1 7 2 4 7 0 0 0 1 0

Forme juridique GFA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47c	premier boisement d'une superficie de plus de 0,5 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

boisement de terres agricoles en nature de pré sur 4,68ha au lieu dit "Le Mont" sur la commune de THENEUILLE 03350

4.2 Objectifs du projet

le boisement de ces terres agricoles de qualité très moyenne permettra la mise en valeur de ces terres qui ne seront plus exploitées de surcroît dès janvier 2023.

En outre, le Groupement Foncier Rural CAJUCHA possède une parcelle mitoyenne boisée depuis 60 ans (parcelle cadastrale E271), le boisement des 3 parcelles attenantes permettra de constituer un petit massif forestier plus important et de poursuivre la trame boisée partant de la forêt domaniale de Civrais pour descendre à l'Est de Theneuille. Cette partie du territoire est en effet peu boisée et cultivée en prés ou champs céréaliers. Un écran forestier permettra de diversifier le paysage, les types de milieux et donc les niches écologiques.

Dans le contexte de réchauffement climatique dû à la progression du taux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, la fixation du carbone est aujourd'hui une priorité mondiale. La transformation de prés en forêt avec un boisement perpétuel, permet la fixation de carbone sous diverses formes: dans l'humus forestier, sur et dans le sol avec les bois morts et les différents appareils racinaires présent, dans les arbres (bois et feuilles) et enfin sous forme de matériau bois lorsque celui-ci sera récolté pour fabriquer des charpentes/bardages/menuiseries (stockage de carbone à long terme), d'où le choix de ces essences qui ont pour débouchés objectifs la production de bois de construction.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 3 mois seront séquencés en 2 phases.

la première phase en février/mars 2023 consistera à préparer les terrains (labour et décompactage) afin qu'ils soient dépourvus de végétation concurrente et facilement travaillable pour y planter des arbres.

Cette première phase sera réalisée avec des tracteurs agricoles équipés de charrues et rotovator.

la seconde phase sera la plantation qui devra être réalisée en mars-avril 2023 après les dernières gelées pour maximiser la reprise des plants. On plantera 4 essences différentes: Douglas, Cèdre de l'Atlas et Pin Laricio de Corse et Chêne rouge d'Amérique à raison de 1200/ha, réparties comme décrits sur la cartographie en annexe.

La plantation sera réalisée à la main par une entreprise spécialisée dans les travaux sylvicoles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

la phase d'exploitation ne sera effective qu'au moment des premières éclaircies en 2048 environ, elle consistera à prélever 25 à 30% du volume de bois afin de créer des cloisonnement d'exploitation et d'améliorer le peuplement. Elle sera réalisée par des machines d'abattage et de débardage et les produits seront stockés le long de la parcelle E270.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-autorisation de boisement

-rajout des parcelles dans le Plan simple de Gestion n°486A/3 concernant la parcelle E271, renouvellement du Plan simple de gestion avec agrément du CRPF et accord de l'architecte des bâtiments de France pour la surface incluse dans le périmètre de protection du monument historique (église de Theneuille).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie globale du projet	4,68ha
dont:	
superficie prévue en Douglas (Pseudotsuga menziesii)	1,47ha
superficie prévue en Pin Laricio de Corse (Pinus nigra corsicana)	1,26ha
superficie prévue en Cèdre de l'Atlas (Cedrus atlantica)	1,32ha
superficie prévue en Chêne rouge d'Amérique (Quercus rubra)	0,63ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Mont, THENEUILLE 03350

cf. Plan et détail des parcelles
cadastrales en annexe

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 52' 30" E

Lat. 46° 35' 08" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" _

Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" _

Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Ouest de la parcelle E272 (0,8119ha) est inclus dans le périmètre de protection de l'église Saint Pierre de THENEUILLE classée monument historique

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	aucun prélèvement d'eau ne sera effectué pour l'installation des plants, seule la pluviométrie naturelle sera mise à contribution
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la faune et la flore adaptées aux prairies seront naturellement remplacées par une faune et une flore plus forestière de manière progressive, le temps à la plantation de devenir une forêt (15 à 20 ans environ). L'intérêt est que les espèces ont le temps de s'adapter car la transition est très lente (rythme naturel).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres agricoles seront transformées en espaces boisés
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant l'église Saint Pierre de Theneuille ce sera à l'architecte des bâtiments de France de valider le projet en aval lors de l'agrément du Plan Simple de Gestion conjointement avec le Centre Régional de la Propriété Forestière.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les prés pâturés en partie seront boisés, la vocation agricole de ces terrains disparaîtra pour devenir sylvicole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

-Autour de l'étang à l'Est, une bande de 10 mètres de large sera laissée en libre évolution (ripisylve naturelle).

-Le haies existantes entourant les prés seront conservées afin de préserver une flore et des habitats pour la faune, mais aussi pour créer des brises-vent naturels protégeant les boisements créés, les parcelles étant entourées de prés.

-Un fossé traverse la parcelle E272 d'Ouest en est et alimente l'étang de 2000m² de la parcelle E273. Le fossé et l'étang ne sont pas alimentés en eau toute l'année, ainsi le fossé n'est en eau qu'une partie de l'hiver et l'étang est à sec certains étés. Cependant, de part et d'autre du fossé, on laissera un chemin de 3 mètres de large permettant l'entretien de celui-ci mais aussi celui du boisement en étant les futurs chemins d'exploitation. Cela permettra aussi qu'aucun arbre ne modifie l'écoulement pas ses racines et son ombrage. On installera également 2 passages busés (un à l'Est et l'autre à l'Ouest) sur ce fossé afin de ne pas le dégrader ou perturber l'écoulement de l'eau lors de passages d'engins.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous n'estimons pas nécessaire que le projet de boisement fasse l'objet d'une évaluation environnementale pour trois raisons:

- les terres sont mitoyennes à une parcelle boisée et leur boisement constituera une continuité du massif
- Les terres agricoles qui vont être boisées sont juste fauchées annuellement à cause de leur faible rendement, ce ne sera pas une perte importante d'un point de vue production agricole.
- le boisement de terres est une transformation ne nécessitant aucun intrant chimique, ni aucun prélèvement de ressource naturelle. C'est de surcroît une transformation très lente d'un écosystème agricole exploité annuellement à un écosystème forestier exploité tous les 5 à 10 ans environ. Cette transformation pousse ainsi à diminuer l'impact est la présence de l'activité humaine sur ces terrains.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Thenerville

le,

13 Mai 2022

Signature



Charles Girreys pour le GFR CASUCHA

